



PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **11 AVRIL 2008**

L'an deux mil huit, le **11 avril à 20 heures**.

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de Le Vaudoué.

Présents : M. BACQUÉ Pierre, Maire,
Mme SERIEYS Janine, Mme VERRECCHIA Brigitte, M. DESPLANCHES Jean-Pierre, Maires-Adjoints,
Mme COLLIGNON Françoise, M. LEROY Christophe, M. TIXIER Thierry, M. BAC Alexandre, Mme MISSAOUI Sandrine, Mme LEFEVRE Françoise, Mme OZANNE Michèle, Mlle DELORME Stéphanie, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. ROMBI Jean-François, Mme JOLY Elisabeth, M. CAUBET Octave,

Absents :

Pouvoirs : M. ROMBI Jean-François donne pouvoir à Mme SERIEYS Janine, Mme JOLY Elisabeth donne pouvoir à M. LEROY Christophe, M. CAUBET Octave donne pouvoir à M. BACQUÉ Pierre

Secrétaire de séance : Mme LEFEVRE Françoise

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15	12	15

Date de la convocation
07 avril 2008

Date d'affichage
07 avril 2008

Le compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2008 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Compte administratif 2007
2. Compte de gestion 2007
3. Vote des 4 Taxes
4. Budget 2008
5. Subventions aux associations
6. Commissions communales
7. Contrat triennal de voirie : Avenant de transfert
8. Demande du FONDS ECOLE pour le mobilier du restaurant scolaire
9. Syndicat rivière Ecole : phase opérationnelle du Contrat Bassin
10. Urbanisme : institution des déclarations préalables de clôture pour la zone hors bâtiments de France
11. Donation d'une parcelle
12. Dégrèvement de la taxe foncière non bâtie pour un jeune agriculteur
13. Classe découvertes en Normandie
14. Affaires et informations diverses

1 – Compte administratif 2007 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame SERIEYS**, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1.) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :
RECETTES réalisées : 538.680,31 €

Investissement :
RECETTES réalisées : 251.574,20 €

DEPENSES réalisées : 464.530,55 €
Excédent de l'exercice : 74.149,76 €
Excédent reporté (002) : 100.429,73 €
Excédent cumulé : **174.579,49 €**

DEPENSES réalisées : 399.974,29 €
Déficit de l'exercice : 148.400,09 €
Déficit reporté (001) : 20.066,74 €
Déficit cumulé : **168.466,83 €**
R.A.R. excédent : 64.455,00 €
Déficit cumulé : **104.011,83 €**

2) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) Considérant **le déficit** d'investissement, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2007 s'élevant à 174.579,49 € ainsi :

- la somme de 104.011,83 € à la section d'investissement au compte 1068.
- la somme de 70.567,66 € à la section de fonctionnement au compte 002

2 – Compte de gestion 2007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BACQUÉ, Président,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2007** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2007**,

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice **2006**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des écritures :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2007** au 31 décembre **2007**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2007**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE qu'à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice **2007** par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – Vote des 4 Taxes

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les taux des impôts locaux pour l'année 2008. Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal est favorable au maintien d'une progression modérée de l'évolution des taux et à l'unanimité :

DECIDE d'augmenter le taux des 4 taxes communales de 2,39%, soit

	Taux 2007	Taux 2008
Taxes Habitation	7,63 %	7,81 %
Taxe Foncière (bâti)	14,13 %	14,47 %
Taxe Foncière (non bâti)	41,92 %	42,92 %
Taxe Professionnelle	11,78 %	12,06 %

4 – Budget 2008

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2008 un Budget Unique et donne lecture de ce budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à établir un Budget Unique.

DECIDE de reprendre, après lecture du résultat de l'exercice 2007 :

Section Fonctionnement excédent : 70.567,00 €

Section Investissement déficit : 168.467,00 €

ACCEPTE à l'unanimité le Budget 2008 s'équilibrant en RECETTES et en DEPENSES comme suit :

Section Fonctionnement : 618 050,00 €

Section Investissement : 665 723,00 €

5 – Subventions aux associations

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2008 les subventions en section de fonctionnement (article 6574) comme suit :

	bilan reçu	mémoire	proposition	vote
Age d'or	x (900 €)	763,00	900,00	900,00
Amicale sapeurs pompiers le Vaudoué	dissoute	183,00	0,00	0,00
Anciens combattants du Vaudoué	x (383 €)	183,00	383,00	383,00
Ass. Anciens du Canton	x	153,00	153,00	153,00
Ass. Maison paysage et environnement 77		15,00	15,00	15,00
Ass. Parents d'élèves du Vaudoué		183,00	183,00	183,00
ESF	x	763,00	763,00	763,00
FNACA	x	77,00	77,00	77,00
Jeunes sapeurs pompiers la Chapelle	x	183,00	183,00	183,00
Les Amis du patrimoine	x	100,00	100,00	100,00
Vaudoué en Gâtinais	x	73,00	73,00	73,00
TOTAL		2 676,00	2 830,00	2 830,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des subventions ci-dessus sous réserve de recevoir le bilan des associations concernées,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget à l'article 6574.

6 – Commissions communales

1°) Création des commissions communales

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au terme de l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal décide de la création de commissions municipales dont le Maire est président de droit.

Il rappelle que les commissions municipales n'ont aucun pouvoir de décision et qu'elles ne font que préparer le travail et les délibérations du conseil.

Il précise en outre que la désignation des membres des commissions doit faire l'objet d'un vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la création des commissions municipales.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE la création des commissions municipales suivantes :

- sécurité routière

3°) Désignation des membres des commissions communales

Commission sécurité routière : reportée à un prochain conseil municipal

Commission impôts directs : reportée à un prochain conseil municipal

Commission révision des listes électorales

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux, il convient de renouveler la composition de la commission de la révision des listes électorales

Cette commission présidée par le Maire est composée de 2 membres titulaires, un délégué de l'administration et l'autre délégué du tribunal.

Su proposition de M. le maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la liste suivante proposée : M. DELORME Alain, délégué de l'administration, M. RENARD Jean-Luc, délégué du tribunal.

Commission Animation : reportée à un prochain conseil municipal

7 – Contrat triennal de voirie : Avenant de transfert

Par délibération en date du 16 décembre 2005 notre conseil municipal a autorisé la signature du marché de travaux du contrat triennal de voirie pour la réfection des chemins de la Fontenelle et du Rocher Cailleau avec l'entreprise HTP EST ,
En raison du transfert de l'entreprise HTP EST à l'entreprise AVA, il est décidé de conclure le présent avenant n°1 qui a pour but de transférer à AVA les droits et obligations reconnus à HTP EST en vertu du contrat conclu le 03/01/2006. AVA s'engage à poursuivre l'exécution dudit contrat dans les mêmes termes et les mêmes conditions.

Je vous invite à m'autoriser à signer cet avenant.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu le code des marchés publics, et notamment ses articles 20, 33 et 57 à 59,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux conclu le 03/01/2006 ,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux du 03/01/2006 , tel que présenté.

CHARGE M. le Maire de signer cet avenant, ainsi que tous les documents liés

8 – Demande du FONDS ECOLE pour le mobilier du restaurant scolaire

Monsieur le Maire explique que suite à la réalisation du restaurant scolaire il est projeté de meubler le réfectoire de tables et de chaises.

M. le Maire précise que nous avons actuellement 75 rationnaires divisés en deux services.

L'estimation prévisionnelle du coût pour le mobilier du restaurant scolaire s'établit comme suit :

Tables :	2.410,00 €HT
Chaises :	3.450,00 €HT

Montant total des travaux : 5.860,00 €HT

Montant total TTC (19,60%) : 7.008,56 €TTC

Monsieur le Maire explique que pour ces travaux nous pouvons solliciter une subvention au Conseil Général, FONDS ECOLE, avant le 30 avril dans le cadre du premier équipement de restaurant scolaire à hauteur environ de 46 €par rationnaire dans la limite de 50 % du montant hors taxes des acquisitions, soit 2.930,00 € La subvention maximale est plafonnée à 6.900,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'acquisition de mobilier pour le nouveau restaurant scolaire.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général au titre du FONDS ECOLE.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2008.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

AUTORISE M. le Maire à signer de tous les documents utiles à la réalisation de cette opération.

9 – Syndicat rivière Ecole : phase opérationnelle du Contrat Bassin

Oui l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide :

- D'approuver la mise en route d'un contrat de bassin entre la région Ile de France, l'agence de l'eau Seine Normandie et l'ensemble des collectivités du bassin versant de la rivière Ecole et de ses affluents. Etant entendu que les projets des collectivités pourront ainsi trouver les meilleurs taux de financement possibles.
- D'approuver le choix du PNRGF comme porteur de l'animation du contrat de bassin de la rivière Ecole et de ses affluents.
- D'approuver le recrutement d'un chargé de mission à temps complet au service exclusif de l'animation du contrat de bassin, basé dans les locaux du PNRGD et encadré par ses services. Etant entendu que les collectivités pourront à tout moment s'attacher les services de ce chargé de mission pour les aider dans la planification et le déroulement de leurs projets de travaux prévus au courant.
- D'approuver les modalités du financement prévu pour couvrir les frais du chargé de mission : 80% Région Ile de France et agence de l'eau Seine Normandie et 20% communes.

- D'approuver la cotisation de 394,49 € à verser annuellement par notre commune pendant la durée du contrat (5 ans) renouvelable une fois.
- D'approuver le versement de la cotisation au SIARE chargé de la collecte des cotisations et du versement des sommes collectées au PNRGF.
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces utiles.

10 – Urbanisme : institution des déclarations préalables de clôture pour la zone hors bâtiments de France

M. le Maire explique que, depuis la loi du 1^{er} octobre 2007 réglementant l'urbanisme, les déclarations préalables de clôture ne sont plus obligatoires pour la zone hors bâtiments de France.

Par conséquent M. le Maire soucieux d'une conformité de cette zone vis à vis de la réglementation du POS actuel, souhaite instituer les déclarations préalables pour clôture obligatoires.

Le conseil Municipal oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'instituer des déclarations préalables pour clôture dans la zone hors bâtiments de France.

11 – Donation d'une parcelle par M. LANGE (cadastrée C n°194)

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. LANGE Patrick dans laquelle il nous propose de nous céder à titre gracieux une parcelle cadastrée section C n°194 pour une contenance de 1 868 m² suite au décès de son père.

Il propose par ailleurs de prendre en charge les frais de notaire consécutif à cette donation.

Le conseil Municipal oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTTE la donation de la parcelle C 194 d'une contenance de 1 868 m² au lieu dit « les bois de Larchant »,

ACCEPTTE la proposition de M. LANGE de supporter les frais de notaire consécutif à cette donation.

12 – Dégrèvement de la taxe foncière non bâtie pour un jeune agriculteur

M. le Maire explique que, les collectivités territoriales ont la possibilité de voter le dégrèvement de la taxe foncière non bâtie en faveur des jeunes agricultures dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis : dégrèvement à hauteur de 50% de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant une période ne pouvant excéder 5 ans.

Ainsi M. SOROT Pierre domicilié à Noisy sur Ecole et exploitant des terres sur le domaine du Vaudoué a sollicité un dégrèvement de la taxe foncière non bâtie au titre de jeune agriculteur installé.

Le Conseil Municipal souhaite, avant de se prononcer, avoir le détail du paiement de la taxe foncière non bâtie pour les terres exploitées au Vaudoué.

13 – Classe découvertes en Normandie

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants de la classe CM1/CM2 de l'école du Vaudoué, soit 21 enfants participeront en juin prochain à la classe découvertes en Normandie.

L'opérateur choisi est Côté Découvertes.

Le séjour est prévu du 09 au 11 juin 2008, à Espins (14).

Le coût du séjour est de 4.620,00 € soit 220,00 € par enfant.

Le financement est le suivant :

- participation communale de 50%
- participation des familles de 40%
- participation de l'Association des Parents d'Elèves de 10%

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le financement proposé,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec Côté Découvertes,

DIT que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget 2008.

SOLLICITE l'aide du département

14 – Affaires et informations diverses

Mme OZANNE : ① syndicat rivière Ecole : réunion du 09/04/08 portant sur la composition du bureau : élus Président : M. Daveau ; 1^{er} vice-président : M. Arnal (Milly la Forêt), 2^{ème} vice-président : M. Besson (St Germain sur Ecole), 3^{ème} vice-

président : Mme Viera (Maire de Courances), 4^{ème} vice-président : M. Flesch (Pringy) ; président honoraire : M. Chevrier. Ce syndicat aura à traiter deux gros dossiers : le bassin versant et les inondations de Pringy.

② syndicat assainissement : réunion du 10/04/08 portant sur l'élection du bureau : élus président : M. Vignerard ; vice-président : M. Normand ; secrétaire : M. Bourguignon ; assesseur : M. Caubet.

M. TIXIER : ① syndicat eau potable : élection du bureau : élus président : M. Bacqué (maire du Vaudoué), vice-président : M. Rigon (maire de Noisy sur Ecole).

Mlle DELORME : ① syndicat transports : élection du président : M. Bouteille (maire de Boissy aux Cailles).

M. BACQUÉ : ① amicale des maires : élection du bureau : élus président : Mme Jory (maire de Buthiers), 1^{er} vice-président : M. Bouteille (maire de Boissy aux Cailles), 2^{ème} vice-président : M. Plouvier (maire de Tousson), secrétaire : M. Mevel (maire de Larchant), membre bureau : M. Bacqué (conseiller général)

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 05*

**Le Maire,
Pierre BACQUÉ**